TECHNICIEN DE VOIRIE ET RESEAUX

Offre n° O062240701384048 Publiée le 23/07/2024

Synthèse de l'offre

Employeur

MAIRIE DE ARQUES

Place roger salengro - cs 60067

62507 Arques cedex

Lieu de travail

Arques cedex

Poste à pourvoir le

01/10/2024

Date limite de candidature

30/09/2024

Type d'emploi

Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

Nombre de postes

1

Détails de l'offre

Famille de métiers

Voirie et infrastructures > Etudes,

Grade(s)

Technicien

conception et réalisation en voirie et

recherché(s)

Technicien principal de 1ère classe

Métier(s)

→ Chargé ou chargée d'études et de conception en voirie et réseaux divers

Ouvert aux

Poste à pourvoir prioritairement par voie statutaire

contractuels

Temps de travail

Temps complet, 1607 heures annuelles

Descriptif de l'emploi

Encadrement du service voirie composé de 3 agents

Suivi et contrôle de l'exécution des chantiers et actions réalisées en régie et par des prestataires

Etablissement de métré, devis et suivi de l'exécution des travaux

réseaux divers

Montage de dossiers pour les marchés publics (CCTP notamment)

Suivi des marchés travaux

Contrôle de l'entretien, de la maintenance et du fonctionnement des ouvrages

Suivi sur les ouvrages d'eaux usées et d'eaux potables

Coordination des travaux de voirie sur routes départementales

Missions / conditions d'exercice

Organiser, planifier et veiller à la bonne exécution des contrats de prestations de services ou travaux externalisés dans le domaine de la voirie

Coordonner et gérer l'exécution de chantiers d'entretien réalisés en régie et/ou par des entreprises prestataires : voiries, réseaux d'assainissement, de distribution, éclairage public, etc. dans le respect du budget

Anticiper et planifier les actions à mener pour garantir la pérennité du patrimoine, la sécurité, l'hygiène et le confort des usagers en collaboration avec le directeur du CTM.

Assiste le Directeur des Services Techniques dans le suivi des dossiers travaux neufs (études, consultations, travaux) pour voiries, réseaux d'assainissement, de distribution, éclairage public, etc.

Participation à l'élaboration du budget et suivi dans les domaines concernés en lien avec le directeur du CTM

Suivi du contrat de maintenance de l'éclairage public

Suivi de la viabilité hivernale

Suivi DT/DICT
Suivi des concessionnaires
Etablissement des arrêtés de circulation

Profils recherchés

Savoir-faire

Analyser les besoins

Connaître et faire appliquer le règlement de voirie, les règles de signalisation des chantiers et de sécurité pour le public

Planifier et coordonner les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises

Consulter des gestionnaires de réseaux, des partenaires institutionnels et des prestataires externes

Estimer le coût des ouvrages et la faisabilité financière des travaux

Contrôler et évaluer les travaux

Contrôler et vérifier la signalisation et le respect des clauses de prévention et de sécurité sur les chantiers

Savoirs

Techniques et outils de planification

Réglementation sur les marchés publics, procédures d'appels d'offres et d'achat public

Techniques de calcul de métrés

Règles de sécurité et de signalisation des chantiers

Notions en environnement

Maîtrise des connaissances techniques et réglementaires en matière de voirie et réseaux, éclairage public

Maîtrise des normes et règles de sécurité sur les chantiers

Connaissance des règles d'urbanisme et connaissances en CAO DAO

Formation AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux). Depuis le 1er janvier 2018, les agents VRD doivent justifier d'une AIPR, délivrée par l'employeur à l'issue de la formation. Cette nouvelle obligation vise à réduire les risques et dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.

Permis B

Contact

Informations complémentaires

Merci de bien vouloir envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de Monsieur le Maire simultanément aux 2 adresses suivantes : cabinetdumaire@ville-arques.fr candidature@ville-arques.fr

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.